Conseil de quartier
Orsainville

Procès-verbal

4e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi, 23 septembre 2026, à 19 h 00
Pavillon du Jardin, 5295, rue des Violettes, Québec (Québec)

Présences

Membres avec droit de vote :

Benoît Gosselin	Président
Chantale Coulombe	Vice-présidente
Basile Légaré	Secrétaire
Sonia Tchuembo	Trésorière
Lison Boulanger	Administratrice
Daniel Di Blasio	Administrateur
Marc Auger	Administrateur

Absences

Autres présences

Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale – District Louis XIV
Raphaël Lebailly	Conseiller municipal – District des Monts.
Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
Renée Poulin	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, six (6) résidents participent à l'assemblée.

Conseil de quartier
Orsainville

Ordre du jour

4e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi, 23 septembre 2026, à 19 h 00
Pavillon du Jardin, 5295, rue des Violettes, Québec (Québec)

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3.	Cooptation d'un nouveau membre au sein du conseil d'administration	19 h 05
4.	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2026.	19 h 10
5.	Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 17 mai 2026. ● 5.1 – Suivi respectif	19 h 25
6.	1ère période de questions et commentaires du public.	19 h 35
7.	Dossiers du Conseil de quartier ● 7.1 – Comité Environnement ● 7.2 – Comité Mobilité durable	19 h 50
8.	Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 30
9.	2ème période de questions et commentaires des citoyens	20 h 40
10.	Correspondance et trésorerie. ● 10.1 – État des revenus et dépenses	21 h 50
11.	Divers.	21 h 00
12.	Fin de l'assemblée	21 h 10

Benoît Gosselin, président

Conseil de quartier
Orsainville

Procès-verbal

4ème assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi, 23 septembre 2026, à 19 h 00
Centre communautaire du Jardin, salle 106-107, 4225, rue des Roses, Québec.

1. Ouverture de l'assemblée

M. Benoît Gosselin souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette 4ème assemblée ordinaire du Conseil de quartier d'Orsainville.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Benoît Gosselin fait la lecture de l'ordre du jour auquel les changements suivants ont été apportés :

- Point 7.3 – Suivi des travaux au Parc des Moulins.
- Point 7.4 – Événements à venir dans le quartier.

Sur une proposition de Benoît Gosselin, il est résolu que le Conseil de quartier procède à l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.
Adoptée à l'unanimité

3. Cooptation d'un nouveau membre au sein du conseil d'administration.

Comme la personne n'est pas présente, la cooptation a été reportée à une date ultérieure.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2026

CQO-26-CA-019

Sur une proposition de M. Marc Auger, il est résolu que le Conseil de quartier procède à l'adoption du procès-verbal de la 3e assemblée ordinaire du 27 mai 2026.
Adoptée à l'unanimité

- **4.1 – Réponse de la Ville concernant le suivi sur les matières résiduelles, secteur de la rue des Roses**.

Suite aux suivis qui ont été demandés lors de l'assemblée ordinaire du 27 mai 2026, la réponse de la Ville figure en annexe au compte-rendu de la réunion de travail du 17 juin 2026.

La réponse de la Ville sera disponible suite à l'adoption du procès-verbal du compte-rendu de la réunion de travail du 17 juin 2026. M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que celle-ci a été envoyée au résident qui en avait fait la demande, mais aucun développement n'a été obtenu par la suite.

- **4.2 - Bassin de rétention**

Concernant les bassins de rétention qui pourraient être construits lors de l'érection de nouvelles écoles, Mme Marie-Pierre Boucher désire préciser que ce n'est pas toujours le cas. Le texte qui est mentionné au compte-rendu du 17 juin donne l'impression qu'il y a toujours un bassin de rétention construit. Ce n'est pas systématique. Cela dépend du milieu dans lequel l'école est construite.

M. Raphaël Lebailly mentionne qu'il n'y a jamais eu de demande officielle formulée à la Ville par les résidents du Domaine de la Faune. Il n'y a jamais eu de réclamation pour un dégât. Les travaux actuels devraient améliorer la situation, car le milieu sera renaturalisé. Le problème relève de la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ).

Dans les pratiques pour le changement climatique pour la construction de condominiums, M. Michel Lagacé fait remarquer que les stationnements en contrebas ne sont pas recommandés. Au Domaine de la Faune, ce sont des stationnements qui ont une descente et sont sujets aux inondations à cause de l'intensification des précipitations causée par le changement climatique. On ignore si cet aspect a été envisagé.

5. Adoption du compte-rendu de la réunion de travail du 17 juin 2026.

CQO-26-CA-020

Sur une proposition de M. Daniel Di Blasio, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de quartier procède à l'adoption du procès-verbal de la 3e assemblée ordinaire du 27 mai 2026.
Adoptée à l'unanimité.

CQO-26-CA-021 – Mise sur pied d'un comptoir alimentaire au nord de Québec

Attendu que les besoins alimentaires actuels et en croissance des personnes en situation de précarité dans le quartier Orsainville et au Nord de Québec;

Attendu que les services d'aide alimentaire desservant présentement le Nord de Québec sont soient saturés, éloignés de leurs usagers, dans des locaux temporaires ou destinés à des clientèles spécifiques;

Attendu que les conseils de quartier ont dans leur mission de fournir à la Ville de Québec des conseils sur la qualité de vie des citoyens de leurs quartier et concernant l'aménagement des propriétés municipales;

Attendu que la Ville de Québec encourage le déploiement de services communautaires dans ses quartiers.

Sur une proposition de M. Daniel Di Blasio, il est résolu que le Conseil de quartier d'Orsainville :

- Appuie le projet de développement d'un comptoir d'aide alimentaire dans le Nord de Québec;
- Transmettre à la Ville de Québec son appui à ce développement et que la Ville de Québec rende disponible à cette fin son bâtiment du 9155 avenue du Zoo pour le louer à un OSBL pour y opérer un carrefour d'aide alimentaire.
 Adoptée à l'unanimité

M. Lagacé distribue un document dans lequel on retrouve un résumé du projet.
Il présente ledit projet duquel les résident.es peuvent également prendre connaissance, au point 4 du compte-rendu de la réunion de travail du 17 juin 2026.

Les appuis suivants ont été recueillis jusqu'à présent :

- Une lettre d'appui du directeur général de la CCNQ.
- Les Lions de Charlesbourg.
- Les Chevaliers de Colomb de Charlesbourg.

M. Lagacé a visité les centres de distribution alimentaire comme la Bouchée généreuse, Entraide Agapè et la Polyvalente de Charlesbourg afin de voir leur fonctionnement au

niveau distribution alimentaire. Le Patro de Charlesbourg dessert 400 familles par mois et enregistre une augmentation de la demande.

Dans les prochaines étapes de développement du projet, il faudra obtenir l'aval de la Ville de Québec pour faire un changement de fonction et procéder à la location à un OSBL. Il faut développer un plan triennal, un budget et un plan de communication, ainsi que la recherche de bénévoles. Le projet pourrait prendre son envol pour 2027-2028.

Concernant les bâtiments de la Ville, celle-ci n'effectue plus de prêt, mais plutôt une location. Le prix de la location est remboursé tant que la Ville approuve le projet; c'est une question de comptabilité.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne également que ce processus dépend si l'organisme est reconnu par la Ville.

- **5.1 – Demande d'un résident concernant l'intersection des boulevards Henri-Bourrassa et Jean-Talon,**

M. Ernesto Salvaldor Cobos s'occupera de faire une demande au service de la Ville concernant l'échéancier. Le Conseil de quartier aimerait savoir pourquoi le feu n'est pas autorisé.

Mme Marie-Pierre Boucher précise qu'il s'agit d'une question de sécurité. La solution qui est envisagée est celle qui a été présentée au Conseil de quartier.

Action :
Ce sujet fera à nouveau l'objet de questions à l'assemblée ordinaire du 28 octobre 2026.

6. Première période de questions et commentaires du public.

- **6.1 – Événement de consultation des candidats aux élections provinciales**

Question : Suite à son courriel, un résident propose de tenir un événement pour inviter les cinq candidats de Charlesbourg qui se présentent aux élections provinciales. Cet événement a pour but que les candidats puissent proposer leurs projets politiques et permettre aux citoyens de poser des questions.

Réponse : M. Ernesto Savaldor Cobos mentionne que ce genre d'événement ne relève pas du mandat du Conseil de quartier. La Ville interdit d'organiser ce type d'événement dans ses locaux.

Il réitère qu'un conseil de quartier est une instance de consultation publique qui concerne le milieu de vie du quartier et la responsabilité de la Ville. Il ne peut participer ou organiser des événements à nature politique, même si celui-ci se veut non partisan et sans aucun débat. Comme la Ville accorde un financement au conseil de quartier, ce dernier doit éviter de mettre de l'avant des initiatives qui peuvent démontrer un appui à l'un ou l'autre des candidats.

Par contre, les administrateurs peuvent organiser un tel événement en dehors du Conseil de quartier à titre personnel. Mme Marie-Pierre Bouchard précise que n'importe quelle instance ou organisme peut tenir un tel événement, si ce dernier accepte de l'organiser.

- **6.2 – Feu de circulation à l'intersection du boulevard Jean-Talon et la rue des Platanes.**

Question : Concernant les feux de circulation dans le quartier et les voies cyclables, en particulier celui de l'intersection du boulevard Jean-Talon et de la rue des Platanes, comme la Ville a déplacé le trottoir, les automobilistes qui tournent à droite se retrouvent régulièrement sur la piste cyclable.

Le feu pour les piétons et les cyclistes dure au-delà de 120 secondes et ceux qui traversent d'est en ouest ne le respectent pas.

Question : Le résident demande s'il est possible de faire une requête auprès de la Ville pour optimiser la façon de traverser cette intersection pour les résidents autres que les automobilistes.

Réponse : Oui, il est possible de faire une demande à la Ville. M. Benoît Gosselin précise qu'auparavant, cette intersection était impossible à traverser pour les piétons et les cyclistes quand il n'y avait qu'un panneau d'arrêt. Par la suite, un feu de circulation a été installé, mais le feu piétonnier est mal adapté, surtout pour les cyclistes. La largeur pour les véhicules est vraiment limitée. L'espace est davantage réduit à cause de la ligne jaune qui ont été déplacée et il n'y a pas de ligne qui sépare la voie cyclable des automobiles. Si les automobilistes respectent les lignes de gauche et de droite, cela fonctionne bien.

Par contre, quand le corridor VivaCité sera implanté, cette intersection sera revue. Le Conseil de quartier produira un document afin d'exprimer ses idées, opinions et solutions.

Question : Est-ce que le Conseil de quartier est déjà intervenu auprès de la Ville?

Réponse : M. Gosselin mentionne que le Conseil de quartier continuera de faire des pressions pour cette intersection. Mais avec le projet VivaCité, des rencontres en amont avec la Ville devront se tenir. Il faudrait ajouter un feu de circulation pour vélo orienté vers le sud.

Concernant la durée du feu, M. Raphaël Lebailly informe les résidents d'une astuce pour ne pas attendre deux cycles. Il faut appuyer au début du premier cycle. Il faut que chaque résident en fasse l'expérience pour s'y habituer.

7. Dossiers du conseil de quartier.

- **7.1 – Comité Environnement**

 Mme Lison Boulanger mentionne qu'elle apprécierait que le quartier d'Orsainville soit davantage fleuri. Elle déplore le manque de bénévoles pour réaliser des projets. Elle demande si la Ville fournit des pots de fleurs. Il est suggéré de demander de l'aide d'organismes communautaires ou du Carrefour d'aide bénévole du Contrefort.

 Mme Chantale Coulombe mentionne qu'une recherche sera faite pour trouver des bénévoles qui pourraient contribuer au projet.

 Action :
 Une résolution sera rédigée pour adoption et soumise auprès de la Ville à la prochaine assemblée ordinaire du 28 octobre 2026.

- **7.2 – Comité Mobilité durable**

 M. Benoît Gosselin précise que l'installation des dos d'âne avait été prévue sur la rue des Orchidées cet été et que ce n'est toujours pas fait. Mme Boucher mentionne que ce travail peut-être fait même en novembre. Également, le Conseil de quartier réitérera sa demande pour un arrêt obligatoire à l'intersection des rues des Orchidées et des Platanes par voie de résolution.

- **7.3 – Suivi des travaux au Parc des Moulins**

 Mme Chantale Coulombe mentionne que la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) qui a orchestré la restauration des berges rencontrera les résidents

lors de la prochaine assemblée ordinaire du 28 octobre 2026 lorsque certaines installations seront terminées.

Une visite est planifiée avec M. Paul-Christian Nolin, adjoint au directeur général de la CCNQ, et une présentation sera donnée aux résidents.

- **7.4 – Événements à venir dans le quartier**

 - Activité de présentation du Conseil de quartier : Le 17 octobre 2026, de 10 h 00 à 15 h 00, à la porte 5 située à côté du marché d'alimentation Métro, au Carrefour Charlesbourg, le conseil d'administration tiendra une table pour informer les gens sur le Conseil de quartier d'Orsainville. Il est suggéré qu'un sondage pourrait être distribué aux gens. Les résultats du sondage pourraient alors être intégrés au plan d'action.
 - Fête des nouveaux arrivants : Cet événement se tiendra le 10 octobre 2026 L'information apparaîtra sur la page FaceBook du Conseil de quartier.
 - Soirée des sans abri : Le 17 octobre 2026, un camp de sans-abri sera recréé. L'organisme Charlesbourg Communauté solidaire (CCS) sera présent. Une friperie sera gratuite pour les nouveaux arrivants et les personnes à revenus modestes. Un appel sera fait pour recueillir des vêtements d'hiver pour enfants et adultes.

CQO-26-CA-022
Sur une proposition de Benoît Gosselin et appuyée par Lison Boulanger, il est résolu que le Conseil de quartier d'Orsainville participe pour l'activité de promotion du Conseil de quartier qui s'adresse aux résidents et qui aura lieu le 17 octobre 2026, de 10 h 00 à 15 h 00, au Carrefour Charlesbourg.
Adoptée à l'unanimité.

8. Période d'information des conseillers municipaux.

M. Raphaël Lebailly mentionne qu'un montant de 16.7 millions de dollars pour des travaux sur la rue des Hirondelles, entre les avenues des Orioles et des Rossignols. Les travaux consistent dans la réfection complète de l'aqueduc et des égouts, la modernisation du poste de pompage et l'ajout d'un nouveau poste de pompage, l'ajout d'un réservoir de rétention d'eau et un nouveau bâtiment pour un poste de pompage sur la rue du Périgord.

Les réfections sont en conception et l'appel d'offres sera lancé en novembre/décembre 2026, afin de viser le début des travaux à l'hiver 2027 pour une période de deux ans. On peut rejoindre la Ville de Québec pour la réalisation des travaux. Il faudra porter une attention sur les inconvénients vécues par les résidents durant les travaux, qui se feront par étape. L'information sera disponible sur la page FaceBook du Conseil de quartier.

M. Lebailly mentionne également qu'une rencontre citoyenne se tiendra le 7 octobre prochain.

9. Deuxième période de questions et commentaires du public.

- **9.1 – Festival Unity Électro Fest**

Concernant le Festival Électro Fest, un résident qui habite sur la rue des Tourne Pierres, exprime ses préoccupations concernant la tenue de cet événement qui fut très dérangeant pour les résidents qui habitent à proximité. Il demande si la Ville a tenu des discussions avec les organisateurs concernant le niveau sonore très élevé.

Mme Lison Boulanger soulève que le festival a causé des enjeux de stationnement durant les trois jours de ce festival. Beaucoup de véhicules se sont stationnés des deux côtés de sa rue, ce qui peut causer un problème d'accès pour les véhicules d'urgence. Il faudrait restreindre le stationnement sur un seul côté de la rue. Une durée de trois jours pour un tel événement est beaucoup trop élevée.

Mme Marie-Pierre Bouchard mentionne que si les résident.es vivent des inconvénients, ils doivent rejoindre le service 311 afin que ces données soient recueillies. Si un événement se déroule sur un terrain de la Ville, celle-ci a davantage de contrôle sur l'entente avec le promoteur. S'il se déroule sur un terrain privé que le promoteur a loué, ce dernier doit respecter la réglementation municipale.

M. Daniel Di Blasio précise qu'un promoteur d'une activité dans le quartier se doit de trouver une méthode pour réduire le bruit, avec des équipements de type coupe-sons, car cette technologie existe. Il n'est pas raisonnable qu'une telle activité dure de 11 h 00 à 23 h 00 heures et provoque des vibrations dans les résidences. Si un résident trouve que le niveau de vie est exagéré, il est possible de loger un appel au 911, le service de police se déplace et peut demander de baisser le son.

Il existe un niveau minimum de bruit. La Ville a tenu des discussions avec le promoteur événementiel sur plusieurs aspects. La Ville ne subventionne pas le festival, mais elle

applique des frais pour les services qu'elle fournit. Un bilan sera fait auprès du service 311 pour obtenir un portrait et par la suite, discuter avec le promoteur qui devra prendre sa décision.

Question : Est-ce que la Ville peut exiger du promoteur ou du propriétaire de prévoir un stationnement disponible pour les festivaliers? Compte tenu que le festival occupe tout le stationnement, les gens n'ont pas le choix que de stationner dans les rues à proximité.

Réponse : Dans ce type de contexte, la Ville a le même pouvoir qu'un résident qui ferait un party de famille chez-lui. Mme Bouchard précise que la Ville ne peut appliquer aucune contrainte à ce sujet, compte tenu qu'il ne s'agit pas d'un terrain appartenant à la Ville et que celle-ci n'octroie aucune subvention.

Question : Mme Boulanger demande quel pouvoir la Ville peut exercer concernant le stationnement. Est-il possible qu'un seul côté de la rue soit utilisé comme stationnement et l'autre laissé libre pour la circulation de véhicules d'urgence, à titre d'exemple.

Réponse : Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que les gens ne peuvent pas bloquer la rue, ce qui pourrait empêcher les véhicules d'urgence d'y avoir accès. Mais on ne peut pas empêcher les gens de se stationner.

Action :
Mme Marie-Pierre Boucher fera une vérification concernant l'enjeu sur le stationnement et l'accès aux véhicules d'urgence.

Les résidents peuvent consulter le site du festival pour avoir des informations : www.unityelectrofest.ca

- **9.2 – Documents à compléter pour les demandes de subvention.**

Un résident mentionne qu'il a été "identifié" comme citoyen engagé dans les quartiers centraux. Il a pris parole pour sensibiliser les élu.es municipaux présent.es sur plusieurs enjeux qui l'interpellent en général, mais ne se rapportant pas à Orsainville.

- **9.3 – Densification de l'espace urbain – Quartier d'Orsainville.**

Question : Un résident mentionne que la Ville désire densifier l'espace urbain. Le boulevard Henri-Bourassa un axe majeur pour aller plus loin au nord. On voit que beaucoup de développements urbains se font en hauteur. Avec les dérogations, la Ville autorise des constructions et ne respecte pas la volonté des citoyens. Est-ce que la Ville a identifié des zones où il pourrait y avoir un règlement du type PL-31 qui pourrait être appliqué?

Réponse : Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que la Ville n'a pas identifié des secteurs où il y a un potentiel d'utiliser le règlement PL-31. Le promoteur immobilier qui présente un projet immobilier doit rejoindre la Ville. L'équipe des grands projets doit évaluer si le projet présenté peut être intéressant dans la vision du développement de la Ville de Québec et sa densification.

Actuellement, le plan d'urbanisme de la Ville date de la fusion des villes et celui-ci est en révision, ce qui fait en sorte qu'il y a un décalage entre l'ancien et le nouveau plan. D'ici à ce que le nouveau plan d'urbanisme soit terminé, la Ville utilise les modifications réglementaires. L'équipe des grands projets va également examiner quel serait l'outil réglementaire qui pourrait convenir au projet.

Voici le contexte dans lequel on peut utiliser l'article 145.45 (anciennement le PL31). Il s'agit d'un article de la loi du Gouvernement du Québec sur l'aménagement et l'urbanisme qui précise comment ce dernier peut être utilisé. C'est un outil permanent qui permet de faire de la densification quand il y a dérogation au niveau de la réglementation. Il permet d'imposer certains éléments au promoteur immobilier qui sont en dehors de la grille de zonage. La Ville peut se montrer plus exigeante, comme le type de revêtement d'un immeuble, le positionnement des balcons, un système Regéneau pour la réutilisation des eaux, etc., et négocier des éléments pour maintenir la qualité de vie des résidents du secteur. (site internet : www.regeneau.com)

Question : La Ville peut négocier avec le promoteur l'adaptation de son projet pour des besoins spécifiques. La Ville semble imposer des éléments propres à la construction et non pas à l'environnement bâti. Les résidents perdent un droit de consultation et il n'y a d'éléments afin que les résidents puissent faire valoir un point de vue différent.

Réponse : Une consultation a lieu et les citoyens peuvent faire modifier le projet et intégrer leurs idées dans l'entente finale entre le promoteur et la Ville. Donc, avant l'adoption finale, il y a des modifications qui peuvent être apportées en fonction des commentaires émis par les résidents.

Les résidents perdent le pouvoir référendaire, mais la consultation a bien lieu et les commentaires permettent d'apporter des modifications au projet. La Ville peut également intervenir auprès du promoteur lors de la construction afin de régler des problèmes qui peuvent cause une nuisance aux résidents (exemple : La pollution lumineuse).

Mme Boucher précise que l'article 145.45 permet d'éviter la spéculation sur les terrains dont le zonage a été modifié. La Ville donne 12 mois pour débuter le projet. C'est donc un outil qui contribue à créer du logement rapidement.

10. Correspondance et trésorerie.

- **10.1 – État des revenus et dépenses**

En l'absence de Mme Sonia Tchuembo, aucune mise à jour n'a été faite à ce sujet.

CQO-26-CA-023
Sur une proposition de Lison Boulanger et appuyée par Chantale Coulombe, il est résolu que le Conseil de quartier d'Orsainville engage un montant de 250.00 $ pour l'activité de promotion du Conseil de quartier qui aura lieu le 17 octobre 2026, de 10 h 00 à 15 h 00, au Carrefour Charlesbourg.
Adopté à l'unanimité

CQO-26-CA-024
Sur une proposition de Chantale Coulombe et appuyée par Lison Boulanger, il est résolu que le Conseil de quartier d'Orsainville défraie un montant de 110.00 $ pour la rédaction du compte-rendu de la 2ème réunion de travail du 17 juin 2026 auprès de Mme Renée Poulin.
Adopté à l'unanimité

CQO-26-CA-025
Sur une proposition de Benoît Gosselin et appuyée par Marc Auger, il est résolu que le Conseil de quartier d'Orsainville défraie un montant de 110.00 $ pour la rédaction du procès-verbal de la 4e assemblée ordinaire du 23 septembre 2026 auprès de Mme Renée Poulin.
Adopté à l'unanimité

- **10.2 – Correspondance**

- Mme Chantale Coulombe s'occupera de fournir une affiche sur le respect des limites de vitesse au résident qui en a fait la demande.
- Une étudiante de l'Université Laval recherche des gens qui sont intéressés à participer à une initiative pour la qualité de l'eau par le biais d'un sondage.

11. Divers.

Aucun sujet n'a été traité.

12. Levée de l'assemblée.

L'assemblée est levée à 21 h 11.

SIGNÉ

M. Benoît Gosselin, président

Conseil de quartier Orsainville

LISTE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES AU PROCÈS-VERBAL

Nº de la résolution	Objet	Page
CQO-26-CA-019	Adoption du procès-verbal de la 3e assemblée ordinaire du 27 mai 2026.	5
CQO-26-CA-020	Adoption du compte-rendu de la 2e réunion de travail tenue le 17 juin 2026.	6
CQO-26-CA-021	Résolution sur la mise sur pied d'un comptoir alimentaire au nord de Québec.	8
CQO-26-CA-022	Résolution pour la tenue d'une activité de promotion du Conseil de quartier d'Orsainville auprès des résidents le 17 octobre 2026.	8
CQO-26-CA-023	Résolution pour l'engagement d'un montant de 250.00 $ pour l'activité de promotion du Conseil de quartier le 17 octobre 2026.	9
CQO-26-CA-024	Résolution pour le paiement d'un montant de 110.00 $ pour la rédaction du compte-rendu de la 2e réunion de travail tenue le 17 juin 2026.	13
CQO-26-CA-025	Résolution pour le paiement d'un montant de 110.00 $ pour la rédaction du procès-verbal de la 4ème assemblée ordinaire du 23 septembre 2026.	15